

MENTHONNET

au temps présent

Mars 2009

PENSER GLOBALEMENT... AGIR LOCALEMENT

Menthonnex en chiffres

- ✓ 848 hectares
- ✓ 843 habitants
- ✓ 320 résidences principales
- ✓ 36 résidences secondaires
- ✓ 20 logements à loyers modérés
- ✓ 5 gîtes ruraux ou chambres d'hôtes
- ✓ 2 restaurants
- ✓ 1 bureau d'assurances
- ✓ 20 activités artisanales, commerciales ou libérales
- ✓ 10 exploitations agricoles

La municipalité

- ✓ Le maire :
Guy DEMOLIS ☎ 06.68.39.12.73
- ✓ L'adjoint à l'urbanisme :
Denis BRUNET ☎ 06.64.17.82.91
- ✓ L'adjoint au scolaire :
Bernard SAILLANT ☎ 06.62.71.40.31
- ✓ L'adjoint aux travaux :
Serge CHAMOT ☎ 06.65.47.84.76
- ✓ L'adjoint aux bâtiments communaux :
Gilbert HENRY ☎ 06.79.30.25.98

Le service administratif

- ✓ La secrétaire de mairie :
Martine BRAND ☎ 04.50.68.41.68

Le service technique

- ✓ Le cantonnier :
Didier DEMOLIS ☎ 04.50.68.02.83

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, l'assemblée a approuvé le compte administratif 2008 et le budget primitif pour 2009. En résumé, on peut dire que le budget général de fonctionnement et d'investissement de notre commune s'élève à environ 1.200.000 € ; ce qui nous laisse songeur au vu des sommes que nous gérons il y a quelques années... Pour autant, la santé financière de notre commune est bonne. Elle est le résultat d'une gestion saine, équilibrée et raisonnable qui privilégie l'investissement tout en maintenant des taux de fiscalité communale faibles.

En 2008, c'est plus d'1 500 000 euros de fonds publics qui auront été investis sur le territoire communal sans trop endetter notre collectivité. La forte implication de la municipalité dans la mise en œuvre et le suivi des projets mais aussi le niveau de participations pour voirie et réseaux et de subventions que nous avons su récupérer y sont pour beaucoup. A cet effet, je tiens à remercier pour leur concours :

- ✓ L'Etat en la personne de notre député, le Président Bernard ACCOYER
- ✓ Le Département et notre conseiller général Jean-Loup GALLAND
- ✓ Le Syndicat d'Electricité (SELEQ) et son Président, le sénateur Jean-Paul AMOUDRY
- ✓ La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et son président Gilles PECCI qui a mis en œuvre le projet de groupe scolaire.

Pour 2009, malgré une crise économique et financière sans égal depuis de nombreuses années, nous envisageons de poursuivre la mise en souterrain des réseaux secs de nos villages et d'améliorer notre voirie.



Et puis, une opportunité de dernière heure se présente avec la mise en vente de la propriété BRO située sur la place du village. Son acquisition a été décidée à l'unanimité lors de la dernière réunion du Conseil Municipal. Le retour de cet ancien bâtiment public dans le giron communal nous permettra de préserver nos possibilités futures d'aménagement notamment en matière de parkings, et même de favoriser la création d'un commerce de proximité comme nous l'avons fait il y a quelques années, avec le Menthonnet.

Un beau challenge en perspective, mais nous aurons l'occasion d'en reparler...

Le Maire
Guy DEMOLIS

« Menthonnet au Temps Présent »

Lettre d'information éditée par la Mairie de Menthonnet-en-Bornes
Rédaction : Guy DEMOLIS - Martine BRAND
Réalisation : Sandrine BOCHET
Mairie - 74350 Menthonnet-en-Bornes

Retrouvez les comptes-rendus du
Conseil Municipal
sur le site internet du village :
www.menthonnet-en-bornes.fr

Les écoles

Ecole de
Menthonnex en Bornes

L'école intercommunale de Mentonnex-en-Bornes accueille 103 enfants de 3 à 6 ans, quatre jours par semaine de 8h40 à 11h40 et de 13h30 à 16h30.



Issus des communes de Villy et Mentonnex, les élèves en regroupement pédagogique sont répartis en quatre classes (trois maternelles et une CP) sous la responsabilité de leurs enseignants :

M. Pascal MARCUZY (CP), directeur
M^{lle} Sabine PONCET (CP le lundi)
M^{lle} Stéphanie SANCHEZ (GS)
M^{me} Catherine MONNET (MS)
M^{me} Anne-Sophie DUPENLOUP (PS)

Quatre assistantes maternelles (ATSEM) secondent les enseignants :

M^{lle} Sylvie VINDRET (GS)
M^{me} Dominique CHAMOT (MS)
M^{me} Annick THEUNISSEN (PS)
M^{lle} Stéphanie LUCIEN (remplaçante)

Actuellement, les classes sont réparties entre l'espace polyvalent (PS et MS) et un préfabriqué (GS et CP). Les élèves poursuivent leur scolarité (CE1 à CM2) à l'école de Villy-le-Bouveret. Un groupe scolaire de plus de 1000 m² avec cinq classes, bibliothèque et salle de motricité est en cours d'édification au chef-lieu et devrait être mis en service en début d'année 2010.

Cantine et garderie péri-scolaire

Présidente : Véronique GUILLAUME

Mises en place conjointement par la commune et la vie associative, la cantine et la garderie péri-scolaire sont organisées tous les jours pendant la période scolaire dans les locaux de la salle polyvalente.

La mairie met à disposition les locaux, l'énergie et deux employées, Annabelle JEANTET et Fabienne BOSSEZ, pour assurer le service.

Du personnel de renfort est mis à disposition en période de pointe par l'association cantine-garderie (Mmes Aurélia BASSET, Nathalie CHAFFARD et Christine SAULNIER).

Les repas sont livrés en liaison chaude par « Mille et un repas » à la satisfaction générale. Ils sont réchauffés à la cuisine de la salle polyvalente et servis en salle par le personnel.

En moyenne, 50 à 60 repas sont servis par jour.

La garderie est assurée tous les jours scolaires
le matin de 7h30 à 8h30
le soir de 16h30 à 18h30

Tarif de la cantine : 4 € 20 en mensuel
4 € 70 le ticket

Tarif de la garderie : 1 € 50 la demi-heure

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter
Fabienne BOSSEZ au 06.63.51.74.32.



Informations diverses et règles de vie

La plantation des haies en bordure des chemins communaux et ruraux

La plantation en bordure de voiries communales ou en bordure de chemins ruraux est soumise à une réglementation, en particulier concernant la hauteur des plantations et la distance par rapport aux chemins, dans un souci de sécurité notamment.

Avant toute mise en oeuvre, il conviendra au propriétaire souhaitant la mise en place d'une clôture, qu'elle soit arborée ou grillagée, de prendre contact avec la mairie afin de connaître la réglementation en vigueur. Pour une clôture, il est rappelé qu'une déclaration de travaux en mairie doit être déposée et CECI AVANT LA MISE EN PLACE DE LADITE CLOTURE.

Une haie doit être plantée, en principe, au minimum à 50 cm de la limite. Elle ne doit pas dépasser 2 m de haut si elle se trouve entre 50 cm et 2 m de la limite.

Pour tous renseignements, veuillez contacter Denis BRUNET, Tél. 06.64.17.82.91



Déneigement

Afin de permettre le passage du chasse-neige, il convient de ne pas laisser de véhicule stationné sur les voies publiques (surtout la nuit).

ATTENTION, des arrêtés ont été pris pour verbaliser les contrevenants.

Sécurité routière

La vitesse sur le territoire de la commune est le plus souvent limitée à 50 km/h, avec une zone limitée à 30 km/h dans le chef-lieu.

En l'absence de signalisation à un carrefour, c'est la priorité à droite qui s'applique (cf. Code de la route).



Les frontaliers

Les nouveaux frontaliers (français, suisses et doubles-nationaux) sont priés de se faire connaître à la mairie. En effet, cette démarche est importante car elle permet à la commune de percevoir de l'argent du fond genevois.

Aimer les animaux, c'est parfois ne pas en avoir...

La Mairie est souvent interpellée à propos de la divagation d'animaux domestiques, essentiellement des chiens que les propriétaires laissent librement divaguer. Même s'ils sont gentils, ils peuvent être la cause d'accidents.

En conséquence, la commune a signé une convention avec la Société Protectrice des Animaux pour le ramassage et la prise en charge des animaux errants qui sont conduits au refuge de Marlioz.



En cas de divagation intempestive, n'hésitez pas à les contacter (04.50.77.82.40).

Le bruit

Les travaux, notamment de bricolage et de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8H à 20H
- les samedis de 9H à 12H et de 14H30 à 19H
- les dimanches et jours fériés de 10H à 12H.

Eclairage public

Si vous constatez le non fonctionnement d'un éclairage public, vous êtes prié(e) de le signaler à la mairie. Celle-ci demandera aussitôt à l'entreprise JACQUEMOUD de faire le nécessaire.



Entreprises artisanales

Menuiserie, charpente, ébénisterie

- ✓ **DEMOLIS Hervé** 355 rte de Chez Bastaly
- ✓ **DEMOLIS Pierre** 473 rte de la Côte
- ✓ **MONTHULET Sébastien** 1190 rte de la Rippaz
- ✓ **TISSOT Thierry** 1583 rte des Bornes
- ✓ **VALENTIN Marianne** 373 rte de Menthonnex

Electricité

- ✓ **JACQUEMOUD Marcel** 286 rte des Petits Pierres
- ✓ **JACQUEMOUD Cédric** 677 rte des Petits Pierres

Travaux publics

- ✓ **MOUTHON Claude (Le Turchet)** 1217 rte de Chez les Maîtres

Paysagiste, entretien espaces verts

- ✓ **BRAND Jean-Michel** 224 rte des Petits Pierres
- ✓ **CARON Eric** 156 rte des Petits Pierres
- ✓ **HERREMAN Mickaël** 125 allée du Clos Bellevue
- ✓ **MOREAU Sébastien** 1492 rte des Bornes

Exploitations agricoles

Production laitière

- ✓ **GAEC de BORNAVIN (DURET, CHAMOT et BOUDOT)** 1131 rte des Bornes
- ✓ **GAEC de BORNETTE (CHAMOT Denis & Gérard)** 465 rte de la Côte
- ✓ **GAEC LA BRISEE (DUBOUCHET Bernard & Eric)** 327 chemin de Chez Labrizée
- ✓ **CARRIER Daniel & Dominique** 1264 rte de la Rippaz
- ✓ **BAUD Gérald & Laurent** 693 rte des Margolliets
- ✓ **TROTTEY Michel** 691 rte des Margolliets
- ✓ **JAPPEL Noëlle** 1769 rte du Murger

Production bovine

- ✓ **DEMOLIS Hervé** 355 rte de Chez Bastaly
- ✓ **JACQUEMOUD Chantal** 286 rte des Petits Pierres

Production ovine

- ✓ **DEMOLIS Pierre** 473 rte de La Côte

Production porcine

- ✓ **PELIZZARI Christian** 983 rte de Chez les Maîtres

La vie économique sur Menthonnex

Commerces de proximité

- ✓ **Le BISTROT de MENTHONAY**
66 place de la Mairie
Frédéric TISSOT et Martine FALCONNET
- ✓ **L'AUBERGE des BORNES**
625 route de la Roche
Valérie JACQUEMOUD
- ✓ **Le GARAGE des BORNES**
525 route de la Roche
Alain CHAMOT
- ✓ **La FRUITIERE des BORNES**
983 route de Chez les Maîtres
Jacky et Laurent CAPT
- ✓ **La FERME de BORNETTE**
465 route de la Côte
Brigitte et Marie-Noëlle CHAMOT

Professions libérales

- ✓ **Catherine VILLAR**
Assurances GROUPAMA
66 place de la Mairie
- ✓ **Catherine DELBECK**
Traductrice indépendante
575 rte de Chez les Maîtres
- ✓ **Marie-Annick DEMOLIS**
Réflexothérapeute
1473 rte des Bornes
- ✓ **Sylvie MERCIER**
Mobilier de collectivités
329 chemin de Chez la Brisée
- ✓ **Thierry BOUSSAGEON**
Maintenance de matériel incendie
222 rte des Petits Pierres

Gîtes ruraux et chambres d'hôtes

- ✓ **Le Gîte de Bornette (M. et Mme CHAMOT)** 465 rte de la Côte
- ✓ **Gîte de la Rippaz (M. et Mme VON GUNTEN)** 706 rte de la Rippaz
- ✓ **Gîte de la Recule (M. et Mme SONNERAT)** 1674 rte des Bornes
- ✓ **Gîte de Sac de Vin (M. et Mme GARDET)** 1140 rte des Bornes
- ✓ **La Bergerie (Marie-Claude CHANTIER)** 136 chemin de Chez Bonier

Association des Parents d'Elèves

Président, Patrick LANNES

Compte-tenu du regroupement pédagogique entre les communes de Menthonnex-en-Bornes et Villy-le-Bouveret, l'Association des Parents d'Elèves regroupe des représentants de nos deux villages, soit plus de 200 élèves.

Le but de l'association est d'assurer la liaison entre les enseignants, les parents d'élèves et les municipalités afin de favoriser les échanges et de développer une synergie de la vie scolaire.

L'association organise des activités telles que vide grenier, vente de fleurs, plats à emporter, afin de récolter des fonds qui servent au subventionnement partiel des projets proposés par les enseignants (sorties, spectacles, rencontres, ...) et à

l'acquisition de matériel (raquettes, appareils photos, tricycles, ...). Les municipalités des deux villages contribuent également au financement de ces activités en attribuant une subvention de 23 Euros par élève gérée par l'APE.

La participation de tous est essentielle pour le partage des expériences et le renouvellement des activités de l'association et nous encourageons chacun à venir échanger avec nous et donner un peu de sa richesse personnelle au profit des enfants de nos villages.



La vie associative sur Menthonnex

- ✓ **L'ACSB : Association Culturelle et Sportive des Bornes**
- ✓ **Le Comité des Fêtes**
- ✓ **L'APE : Association des Parents d'Elèves** Patrick LANNES
- ✓ **La Cantine et garderie péri-scolaire** Véronique GUILLAUME et Bernard SAILLANT
- ✓ **Le Club des Bornains** Jocelyne BORNE
- ✓ **La Chorale des Bornes** Marie-José BRO
- ✓ **L'Association paroissiale la Laurencienne** Gérard et François RICHARD
- ✓ **L'Association de Chasse** Alain et Serge CHAMOT
- ✓ **L'Association de tir des Bornes** Christian CHAMOT et Denis BRUNET
- ✓ **Mobi-Mytic (les vieilles mobylettes)** Jean-Michel BRAND
- ✓ **Les Cavaliers des Bornes** Elisabeth TIVELET

} Jean-Yves HENRY

LOTO du club des Bornains

LOTO le dimanche
22 mars 2009 à 14 H 30
à la salle de Menthonnex.

ACSB – Ski 2009, un bon cru !

Président : Jean-Yves HENRY

Chaque année, l'ACSB organise des cours de ski encadrés par des moniteurs diplômés.

En 2009, les cours allant du flocon à la 3ème étoile se sont déroulés à la station de la Croix-Fry tandis que les étoiles de bronze, d'or ainsi que le ski libre ont dévalé les pentes de la station du Grand-Bornand.

Durant six samedis, quatre cars pleins, soit environ 150 enfants escortés de leurs accompagnants, sont partis de la place de Menthonnex.

Les moniteurs ont été unanimes, le niveau était excellent. Avec un taux de réussite de près de 99 %, cette année 2009 aura été un bon cru !



Dénomination des voies communales et numérotation des maisons

Avec l'identification des rues et la numérotation des maisons, Menthonnex se rurbanise... encore un peu plus. C'est un peu vrai, mais il faut rappeler que la numérotation cohérente des rues ne date pas d'aujourd'hui ; elle a été instaurée par Napoléon en 1805 avec les numéros pairs partant de la Seine et situés à droite des voies parisiennes. Elle se généralisera dans toute la France urbaine d'abord, puis s'établira peu à peu dans le monde rural. Les astreintes de la vie contemporaine la rendent maintenant indispensable.

Menthonnex, c'est 843 habitants sur 848 hectares dispersés en une quinzaine de lieux-dits reliés entre eux par près de 30 kms de voirie communale et départementale.

Les aléas de la vie moderne nécessitent une localisation précise, rapide et efficace que ce soit pour la distribution du courrier, pour les livraisons mais aussi et surtout pour les services d'urgence : ambulances, pompiers, gendarmerie.

La numérotation des maisons représente un élément primordial et doit renseigner avec précision la localisation des habitations.

Les services du Cadastre et de l'Equipement qui ont collaboré à la mise en place de ce chantier nous ont vivement conseillé de retenir la numérotation métrique qui permet d'attribuer, pour chaque rue, une série de numéros identifiant définitivement tout point d'entrée d'habitation individuelle ou collective.

Le numéro attribué à chaque habitation correspond à la distance qui la sépare du début de la voie.

Les numéros pairs à droite et les numéros impairs à gauche, ce qui permet de constater immédiatement le sens de progression de la voie.

Cette méthode permet aussi d'intercaler sans difficulté de nouveaux numéros pour les constructions nouvelles évitant ainsi les numéros bis, ter, quater, etc...

L'inconvénient pour une commune où l'habitat est très dispersé, comme la nôtre, est que l'on retrouve fréquemment des numéros à quatre chiffres.



Le Conseil Municipal a retenu les signaux GIROD pour réaliser l'ensemble des panneaux de rue et numéros de maisons. Les panneaux sont en acier émaillé, couleur grenat, lettres et chiffres blancs. Un plan de la commune sera prochainement installé au chef-lieu sur la place de la mairie et des plans seront distribués aux usagers de la commune.

C'est notre cantonnier qui a procédé à l'installation des panneaux de rue et des plaques de numérotation des maisons.

C'est un chantier entièrement à la charge de la commune qui a coûté 18 591 €. Nous espérons que les plaques n'inspireront pas trop les vandales de tous poils ou les collectionneurs obscurs.

1^{er} secteur : chef-lieu (versant Morges)

- ✓ Route de Menthonnex
- ✓ Place de la mairie
- ✓ Allée de Menthonnay
- ✓ Allée du Clos Bellevue
- ✓ Chemin de Chez Bonier

2^e secteur : (versant du Turchet)

- ✓ Route de Chez Bastaly
- ✓ Route de Chez Les Maîtres
- ✓ Route de La Côte
- ✓ Chemin de Chez Trosset
- ✓ Chemin de Chez Labrizée

3^e secteur : (versant des Usses)

- ✓ Route du Murger
- ✓ Route des Margolliets
- ✓ Allée des Margolliets
- ✓ Chemin des Margolliets
- ✓ Chemin de Chez Gatillon
- ✓ Route de la Rippaz

4^e secteur : (versant de Verrey)

- ✓ Route des Petits Pierres
- ✓ Route de La Roche
- ✓ Route de Chez Péguin
- ✓ Route des Bornes
- ✓ Chemin de Tracafond

Implantation d'éoliennes sur le plateau des bornes...



A l'occasion de la soirée du Conseil Municipal du 14 janvier, les élus municipaux ont examiné un projet d'implantation d'éoliennes sur le plateau des Bornes.

Compte-tenu des problèmes d'intégration dans le site, de la présence déjà de nombreux pylônes, de deux lignes à haute-tension et des contraintes environnementales liées au milieu naturel (ZNIEFF, arrêté de biotope), les élus se sont prononcés défavorablement.

L'agorespace



En 2007, la Mairie a eu l'opportunité d'acquérir 6 000 m² de terrain à l'entrée du Hameau de Chez Bastaly.

En 2008, nous avons viabilisé et aménagé cet espace pour y installer une structure multisports qui fait la joie de nos adolescents, leur permettant de se défouler et de s'initier à des activités sportives. C'est aussi un formidable point de rencontres qui contribue au lien social de notre village.

Nous avons souhaité favoriser l'accès piéton depuis le Chef-Lieu en réaménageant un ancien chemin piétonnier et nous procéderons prochainement à des aménagements alliant un petit parcours santé et un espace de détente.

La Municipalité tient à remercier les partenaires qui nous ont apporté leur concours ; l'ÉTAT avec l'attribution d'une dotation exceptionnelle (réserve parlementaire) du président de l'Assemblée Nationale, la RÉGION avec une subvention accordée dans le cadre du contrat global de développement Usse et Bornes et le DÉPARTEMENT avec la répartition des fonds frontaliers.

La commune remercie également les conjoints Jean-Louis DEMOLIS et Didier DESBIOLLES qui ont bien voulu nous céder le terrain à un prix convenable ainsi que l'ensemble des entreprises et le cantonnier qui ont réalisé un travail de qualité.

C'est M. Serge RAGAZZONI, conseiller municipal du hameau de Chez Bastaly, qui a en charge de faire vivre cette structure. Il ne reste plus qu'à souhaiter que nos jeunes et moins jeunes sachent apprécier cet outil à sa juste valeur.

TRAVAUX REALISES EN 2008

PAR LA COMMUNE : 660.887 €

- ✓ Travaux d'aménagement de la traversée du chef-lieu, de la place du village, du terrain multisports : 554.000 €
- ✓ Travaux de voirie, regoudronnage, signalétique, numérotation des rues et maisons : 88.000 €
- ✓ Travaux sur bâtiments, matériel et équipements divers : 18 887 €

Ces réalisations ont été financées à hauteur de :

- ✓ 178.000 € de subventions du Conseil Général
- ✓ 73.000 € de subventions de l'Etat
- ✓ 56.367 € de récupération du FCTVA
- ✓ 353.520 € de fonds propres

PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES : 108.427 €

- ✓ Réfection du réseau d'eau potable de Chez Trosset Coût : 74.000 € TTC
- ✓ Création de réseau d'assainissement collectif sur le chef-lieu Coût : 34.427 € TTC
- ✓ Démarrage des travaux de construction du groupe scolaire.

PAR LE SYNDICAT D'ELECTRICITE (SELEQ) : 745.632 €

1 - Eclairage public du chef-lieu (RD 27)	
Montant	116.505 €
Subvention :	34.505 €
Coût pour la commune	82.000 €
2- Les Margolliets (tranche 1 et 2).	
Montant	629.127 €
Subventions	339.778 €
Coût pour la commune	289.349 €

Naissances

- ✓ 01.10.2008 WATTRE-FAURY Ilan
- ✓ 02.10.2008 LEOTY Elia
- ✓ 25.10.2008 BLONDEAU-SCHWAB Anna
- ✓ 04.11.2008 ARNAUD Emeric
- ✓ 10.12.2008 BECHADE Charlotte
- ✓ 14.12.2008 PIHOUEE Marie
- ✓ 20.12.2008 BIENFAIT Lumio
- ✓ 10.02.09 VIGNAL Hugo
- ✓ 12.02.09 TROSSET-METRALLET Fanny
- ✓ 06.03.2009 BONAURA Noé
- ✓ 08.03.2009 BARGIN Calvin



Mariages

- ✓ 13.09.2008 BOUTET Emmanuel – VALENTI Fabienne

Décès

- ✓ 05.10.2008 PAGES Pierre, du Murger, à l'âge de 77 ans
- ✓ 12.11.2008 DURET Roland, de la Reculaz, à l'âge de 54 ans
- ✓ 06.01.09 VINDRET Michel, de la Rippaz, à l'âge de 66 ans
- ✓ 11.1.09 CHAMOT Julia, de chez les Maîtres, à l'âge de 87 ans
- ✓ 02.03.09 AGGOUN Jeanne, à l'âge de 76 ans
- ✓ 06.03.09 FAUVET Louis, de chez les Maîtres, à l'âge de 73 ans

Horaires de la déchetterie de Cruseilles

Du 1er novembre au 31 mars :

- du lundi au vendredi : 13h30 – 18h00
- le samedi : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 18h00

Du 1er avril au 31 octobre :

- du lundi au vendredi : 14h00 – 19h00
- le samedi : 8h00 – 12h00 et 13h00 - 18h00

Réservation de tables et de bancs

Les tables et bancs de la commune sont gracieusement mis à votre disposition.

Réservation auprès de **M. Gilbert Henry** (Tél. 04 50 68 43 68)
ou de **M. Olivier CHAMOT** (Tél. 04 50 68 24 95)

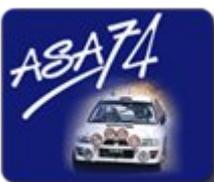
Réservation de la salle polyvalente

S'adresser à **Mme Huguette Jacquemoud** (Tél. 04 50 68 08 18)

Nouveaux horaires de la bibliothèque de Cruseilles



- ✓ Lundi de 9h à 11h
- ✓ Mardi de 16h à 18h
- ✓ Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h
- ✓ Vendredi de 15h à 19h
- ✓ Samedi de 9h30 à 12h30



19^{ème} Rallye du Pays Rochois

Le 19^{ème} Rallye National du Pays Rochois traversera notre commune le troisième week-end de juin.

Site Internet



Retrouvez les informations concernant notre village sur

www.menthonnex-en-bornes.fr



Mairie

SECRETARIAT DE MAIRIE :

Martine Brand

Ouvert au public

du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00

Tél : 04 50 68 41 68 - Fax : 04 50 68 27 35

Mail : accueil@menthonnex-en-bornes.fr

LE MAIRE : Guy Démolis 06 68 39 12 73

est disponible en mairie le Lundi et Mardi

(de préférence sur R.V.)